NOS PARTENAIRES

La construction et l'équipement du FAM Les Horizons a été possible grâce notamment au soutien financier des organismes suivants :

JURY

LES FRAIS DE SEJOUR

En accueil permanent :

Le résidant doit s'acquitter de frais d'entretien et d'hébergement, selon un prix de journée défini par le Conseil Départemental de la Moselle. Sous condition de ressources, le résidant peut bénéficier de l'aide sociale et de l'aide personnalisée au logement (APL).

En semi-internat :

La personne handicapée ou son représentant légal doit contribuer à ses frais d'accompagnement conformément au Règlement d'Aide Sociale du Département de la Moselle, qu'elle verse à l'établissement. Sous condition de ressources, elle peut bénéficier de l'aide sociale.

DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADMISSION :

La demande doit être faite par écrit (courrier, fax, email) par la personne en demande ou son représentant légal, **accompagnée de la copie de la notification d'orientation en établissement délivrée par la CDAPH** (en hébergement permanent ou en semi-internat).
A réception de ces documents, le foyer envoie au demandeur un dossier à renseigner afin d'étudier au mieux la demande en fonction des possibilités d'accueil. Un rendez-vous sur site est ensuite programmé.
Pour toute demande d'admission ou d'information, contactez le secrétariat ouvert de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

ACCEDER À JURY

- Latitude : 49.075923 | Longitude : 6.264064 DD (degrés décimaux)
- Latitude : 49°4'33.321'' | Longitude : 6.15'50.628'' DMS (degrés, minutes, secondes)*

Visite du Foyer sur rendez-vous

Foyer d'Accueil Médicalisé

Les Horizons



Association FONDATION BOMPARD

Foyer d'Accueil Médicalisé

pour adultes avec autisme

de 28 places

V2022.05

Retrouvez nos établissements et services sur notre site Internet :

www.fondation-bompard.asso.fr

Association

Fondation Bompard

Siège social

25 rue du Château

57680 Novéant-sur-Moselle

Tél. 03 87 69 99 70 | Fax : 03 87 69 99 72

contact@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

FAM Les Horizons

Rue du champ plaisant

57245 JURY

Tél. : 03 87 21 86 20

Fax : 03 87 21 86 26

leshorizons@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

UN HORIZON POUR CHACUN

UN ÉTABLISSEMENT SPÉCIFIQUE

pour un accompagnement adapté

Ce Foyer d'Accueil Médicalisé accueille des adultes avec autisme (+ de 20 ans), ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante ou d'un soutien et suivi médical régulier. Il propose deux modes d'accueil afin de répondre à des besoins divers.

28 places agréés sur 2 modes d'accueil pour répondre à des besoins divers :

- 24 places d'accueil permanent
- 4 places de semi-internat

L'ACCUEIL PERMANENT 24 places

Le foyer devient le lieu de vie de 24 personnes nécessitant un accompagnement au quotidien par des professionnels et dont le maintien à domicile n'est pas ou plus possible.

LE SEMI-INTERNAT (accueil en journée) 4 places

De 9h00 à 16h30, du lundi au vendredi

4 places sont réservées à ce type d'accueil. Les bénéficiaires viennent à la journée du lundi au vendredi. Un ramassage est organisé selon les possibilités de l'établissement. Ils bénéficient d'un espace spécifique pour les temps de repos, et retrouvent les résidants permanents au sein des ateliers pour participer aux activités individuelles et collectives menées par les professionnels.

DES SERVICES RESSOURCES

Près de 30 professionnels, tous métiers confondus, participent à l'accompagnement au quotidien des 27 résidants. Une Direction sur place assure la coordination des équipes et le lien avec le Siège Social à Novéant/Moselle. Les repas préparés sur place sont élaborés en tenant compte des impératifs diététiques, des souhaits et des saisons. Le traitement du linge est réalisé par un prestataire.

UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA VIE

L'Association Fondation Bompard a mis en place au sein de l'ensemble de ses établissements une organisation et des moyens afin de développer pour chaque personne accueillie un projet de vie personnalisé, répondant à ses besoins et à ses souhaits. Les résidants et leur famille ou leur représentant légal sont étroitement associés à l'élaboration des projets personnalisés et à toutes les décisions à prendre. **Pour que chacun se sente chez soi !**



UN LIEU DE VIE ADAPTÉ

Le FAM Les Horizons est un lieu de vie spécifiquement aménagé pour accompagner au quotidien les personnes avec autisme. Le foyer se compose de :

- Trois maisonnées disposées en éventail, abritant les lieux de vie des 24 résidants en accueil permanent. Ces groupes de petite taille permettent d'individualiser les accompagnements au travers des projets personnalisés. L'espace privé est de 20 m² (chambre et sanitaire), et est soigneusement agencé et meublé. Chaque espace s'ouvre sur le jardin clos. Chaque résidant peut également profiter des espaces communs : salle de repos, salle à manger ouverte sur un espace cuisine, terrasse et jardin. L'architecture des maisonnées à tendance curviligne dispose de voies de circulation permettant les déplacements aisés tout en préservant le résidant des regards des autres.
- D'un bâtiment abritant l'administration et les ateliers, séparé des maisonnées. Conformément aux recommandations concernant la structuration des espaces et l'habitat des personnes avec autisme, les ateliers sont localisés dans un bâtiment distinct de celui consacré à l'hébergement.

DES ATELIERS D'APPRENTISSAGES

Les ateliers disposent de différentes salles d'activité, dotées d'équipements sécurisés, adaptés aux activités envisagées (salle « hypo sensorielle », balnéothérapie, douche « jeu, plaisir et sensation », salle de sport, salle de musique, salle d'arts plastiques et salle pédagogique). Les espaces cuisine, lingerie et le jardin donnent également lieu au développement d'activités. Celles-ci répondent au projet personnalisé et au besoin de socialisation de chacun. Leur caractère structuré aide la personne à se repérer dans le temps et dans l'espace. Également, au sein de ce bâtiment, une salle de ressourcement aménagée de bureaux individuels permet au résidant de faire une pause entre deux activités.





En haut : salle de sport (à gauche), salle de ressourcement (à droite) / En bas : une chambre et sa salle de douche individuelle





LES SOINS

Une équipe médicale et paramédicale suit le résidant en accueil permanent, dans le maintien de sa santé, de ses acquis et de ses capacités. La coordination du projet de soins est assurée par le médecin généraliste de l'établissement, qui est en lien constant avec l'ensemble des soignants internes ou externes (médecins, infirmières, neuropsychologue, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, …). Les soins prescrits visent notamment à repérer toutes les douleurs somatiques susceptibles de générer des troubles du comportement. Ils garantissent à chaque résidant bien-être, confort, sécurité et dignité.